



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## Commission formation santé ④

Procès-verbal de la séance du 19.05.08 à 19h au bureau communal de Vissoie

<b>Présents</b>	Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie Sylviane Pittet, Chandolin Martine Antonier Tschus, Secrétaire	Françoise Viaccoz, Ayer Benoît Salamin, St-Luc
<b>Excusées</b>	Rose-Marie Florey, Grimontz	Bernadette Witschard, St-Jean
<b>Invitée :</b>	Geneviève Constantin, directrice du centre scolaire d'Anniviers	

### 1. Accueil et ordre du jour

Marie-Françoise Melly Crettaz ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres présents et à Geneviève Constantin et excuse les absentes.

### 2. UAPE et nurserie

La Directrice du centre scolaire est invitée pour faire le point sur les démarches à effectuer suite à la Conférence des Présidents.

Ces derniers demandent qu'avant le lancement d'une enquête chiffrant les besoins, un concept soit étudié (bâtiment, personnel, budget,...) par les membres de la commission formation, santé, social, en collaboration avec le centre scolaire. Dans tous les cas, la décision finale sera laissée aux prochains conseillers.

Les parents ont été habitués à pouvoir travailler tout en laissant leur enfant à la crèche, il est logique que l'UAPE s'occupe des plus âgés pour assurer la transition. La loi sur la jeunesse impose la mise en place d'une structure par les communes si les besoins sont ressentis, ce que personne ne conteste. Plusieurs communes et le centre scolaire sont interpellés par des parents qui cherchent à placer leur enfant. Le questionnaire préparé par les communes et l'HES SO montre également l'attente de la population en matière d'accueil des enfants.

En revanche, les enfants ne peuvent pas être accueillis dans le cadre du centre scolaire. Il faut une coupure entre l'établissement scolaire et l'Unité Accueil Pour Ecolier.

Plusieurs hypothèses ressortent des discussions.

Dans tous les cas, l'UAPE doit être mise sur pied à Vissoie pour faciliter les contacts avec le centre scolaire (repas,...) avec la crèche et, pour une question évidente de géographie.

La commission aurait préféré évaluer les besoins par une enquête pour déterminer le nombre d'enfants potentiels en UAPE et nurserie. Cependant, après discussion, il est décidé que la commission contacte un architecte pour évaluer le coût de transformation des bâtiments proches de la crèche actuelle.

### **3. Secrétariat de la jeunesse**

Frédéric Zuber a essayé à plusieurs reprises de convoquer les dirigeants des clubs qui font partie du journal du secrétariat de la jeunesse, de la culture et du sport.

Finalement, une séance a eu lieu avec le HC et le FC. Les clubs préconisent :

- que le secrétariat disparaisse et que les tâches de convocation, planification des calendriers,... reviennent aux comités des clubs (bénévolat)
- que le concept du sponsoring groupé perdure mais avec des partenaires plus assidus dans la rédaction des articles du journal. Un semestriel s'avère la solution la plus judicieuse.
- que la gestion du journal (sponsors, rédaction articles, financement tout-ménage) reste en mains des clubs mais que la commune se charge de rédiger des articles sur ses activités, de réceptionner les articles des divers rédacteurs, de les envoyer à l'imprimerie et de gérer la facturation et le suivi des paiements.

Suite à ces propositions, la discussion est ouverte au sein de la commission.

L'idée de grouper en un même journal les activités sportives et communales est compréhensible mais délicat à gérer pour les raisons suivantes :

- équité envers les clubs et autres sociétés qui ne participent pas au journal
- les sponsors financent un journal communal

La gestion du journal doit donc être entièrement faite par les clubs sportifs. La commune devra réfléchir de son côté si elle souhaite éditer son propre bulletin d'information ou payer pour insérer l'une ou l'autre page dans le semestriel des clubs.

Le secrétariat de la jeunesse, de la culture et du sport devrait donc continuer à fonctionner pour s'occuper de publier, deux fois par an, le journal des clubs et suivre les paiements y relatifs par les sponsors.

### **4. CAPA**

La présidente de la commission a eu un nouveau contact avec les membres de CAPA qui ont rappelé qu'il s'agissait uniquement de présenter leur activité, sans demande particulière à adresser ni à la commission, ni à la future commune.

### **5. Divers**

**Règlement d'aide à la famille** : quelques remarques de détail ont été émises par le secrétariat à l'égalité et à la famille.

**Mérites sportifs** : l'appel aux candidats sera lancé, comme convenu, dans le courant du mois de septembre.

**Transport** : les étudiants ne reçoivent pas de subvention étatique. Les apprentis doivent conserver leur abonnement multi courses et sont remboursés par le centre professionnel (remboursement total des frais de bus et train pour les trajets nécessités par les cours à Sion).

Pour le PV : Martine Antonier Tschus